

Pôle communication
24.65.42

Mercredi 27 septembre 2023

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Yannick Slamet, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 27 septembre 2023, a arrêté **cinq** projets de délibération du Congrès, **deux** délibérations du gouvernement, adopté **11** arrêtés et examiné **63** dossiers d'étrangers.

Projets de délibération du Congrès

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès portant décision modificative n°1 du budget annexe de reversement, du budget annexe de répartition et du budget principal propre de la Nouvelle-Calédonie – exercice 2023.

➤ *Voir le communiqué détaillé « Décision modificative du budget propre et des budgets de reversement et de répartition de la Nouvelle-Calédonie »*

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès relative à l'ouverture, à l'ajustement et à la clôture d'autorisations de programme et d'engagement et à l'approbation de la situation des dotations pluriannuelles dans le cadre de la décision modificative n°1 du budget principal propre 2023 de la Nouvelle-Calédonie.

La situation globale des dotations pluriannuelles dans le cadre de cette DM1 est arrêtée pour un montant total de 30,2 milliards de francs, répartis comme suit :

- en fonctionnement : 12,9 milliards de francs
- en investissement : 17,3 milliards de francs

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé la cession à titre gratuit d'une parcelle de terrain au profit de la commune de Koumac.

Projet de délibération du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif pour une affaire.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à agir en justice au nom de la Nouvelle-Calédonie devant diverses juridictions pour sept affaires.

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a défini les conditions de délivrance de l'attestation de formation d'auxiliaires ambulanciers en application de l'article R. 4443-11 de l'ancien code de la santé publique applicable en Nouvelle-Calédonie. Cette attestation sera délivrée aux personnes titulaires de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU 2) et remplissant l'une des conditions suivantes :
 - titulaire de l'attestation de formation de 70 heures portant sur l'hygiène, la déontologie et les gestes de manutention ;
 - ayant validé le certificat professionnel unitaire de niveau 1 (CPU 1).

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé les paramètres de rémunération de l'opérateur gazier Sogadoc, filiale de Total Energies, applicables sur la quatrième période tarifaire qui s'étend du 1^{er} octobre 2023 au 31 juillet 2027.

La révision de ces paramètres de rémunération va aboutir au 1^{er} octobre 2023, à une baisse de 400 francs du prix de la bouteille de gaz T13 (-10 %).
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2013-2619/GNC du 17 septembre 2013 relatif aux modalités de calcul des prix publics du gaz, afin de tenir compte de la réalité du marché du gaz en Nouvelle-Calédonie.

Au visa d'Adolphe Digoué et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé le montant variable KP applicable au quatrième trimestre 2023 afin de répercuter le déficit du système électrique constaté pour 2022-2023 sur l'exercice 2023-2024.

Pour rappel, sur l'exercice 2022-2023, le système tarifaire de l'électricité est déficitaire de 6,5 milliards de francs CFP, en aggravation de 3,53 milliards de francs par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique majoritairement par la hausse des coûts de production thermique liée au contexte mondial. Au 30 juin 2023, le déficit cumulé du système tarifaire de l'électricité est de 12,74 milliards de francs.

La variable KP représente le déficit (ou le bénéfice) cumulé des exercices passés, repris chaque trimestre dans le calcul des tarifs publics applicables. Le montant de cette variable, intégré dans les calculs des tarifs publics de l'électricité, est recalculé et actualisé au 4^e trimestre de chaque année sur la base des écarts constatés sur la période du 1^{er} juillet de l'année précédente au 30 juin de l'année en cours.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2013-1909/GNC du 23 juillet 2013 portant agrément de contrats, avenants et protocoles d'achat d'électricité et fixant le mode de comptabilisation des coûts d'achat à la production dans le calcul des tarifs publics de l'électricité.

Six avenants et deux contrats d'achat d'énergie électrique ont été agréés.

Au visa de Gilbert Tyuionon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a rejeté une demande d'agrément pour un transfert de déficits dans le cadre d'une fusion-absorption, au titre de l'article 43 du code des impôts.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a demandé l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès et l'inscription par priorité de projets de texte en séance publique.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 202362319/GNC du 31 août 2023 portant ouverture d'un concours interne pour le recrutement dans le corps des cadres de santé du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie.

Six postes sont ouverts à ce concours : quatre pour le CHT Gaston-Bourret, un pour le CHS Albert-Bousquet et un pour le centre hospitalier Nord.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a admis l'entreprise « TONY-ANAIS SARL » au bénéfice de l'allocation spécifique du régime d'assurance chômage partiel pour la période du 4 septembre au 31 décembre 2023.

Arrêtés de désignation

Au visa de Thierry Santa et de Christopher Gyès, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2022-1805/GNC du 27 juillet 2022 portant nomination des membres de la commission paritaire de l'emploi local.

Alexandre Reverce remplace Patrick Bellenguez au sein de la commission paritaire de l'emploi local (CPEL) pour la durée du mandat restant à courir.

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé **15** titres de séjours, **40** autorisations de travail, **sept** renouvellements d'autorisation de travail. Il a modifié **une** autorisation de travail.

* *
*

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Jérémie Katidjo Monnier

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.